



Operation ratee que puis je faire juridiquement

Par **VAILLEUX**, le **23/09/2011** à **08:21**

Bonjour, rn rn En 2001, rn Antécédent de tumorectomie gauche Ccl ? associée à une radiohormonothérapie, suivie d'une réintervention sur cicatrice en 2003, et reconstruction mammaire pour prothèse en juillet 2007. rn Après 15 jours de cette dernière opération un aspect de plicature de la prothèse en sous mammaire sein gauche, en position assise, confirmé par I R M. rn Depuis cette période mon sein gauche était horrible alors j'ai demandé au docteur xxxxxxxxxxxx (le docteur qui avait fait la 1ère intervention) de me réopérer. rn Il a fait n'importe quoi, il ne voulait pas me le reprendre gratuitement sachant que je lui avais versé en 2007 (6300 EUROS en espèces). rn Je lui ai envoyé un courrier avec le document bancaire accompagné des photocopies des billets banque. J'avais emprunté pour cette intervention. rn Alors afin qu'il décide de me reprendre ce sein, je lui ai demandé un lifting du cou et lifting braccial interne afin qu'il rentre dans ses fonds (9400 EUROS moins 10 pour cent en espèces). rn J'ai donc retiré cet argent de deux de mes banques. Aujourd'hui 2 opérations sont ratées : celle du sein et celle des bras étant donné que je n'avais plus la chaîne ganglionnaire du bras gauche. Mon bras doit subir des massages kinés 3 fois par semaine. rn Je souffre beaucoup de ce corps mutilé. rn En ce qui concerne le sein il a fait un remplissage d'un produit qui me fait très mal. rn Que dois-je faire ?????? rn Merci de votre réponse. rn Cordialement rn xxxxxxxxxxxx ROSELINE

Par **Nico37**, le **07/12/2011** à **01:27**

[fluo]bonjour[/fluo] rn Voyez si votre complémentaire santé prévoit une protection juridique.

Par **jb5r**, le **03/01/2014** à **23:15**

Vous n'êtes pas la seule à vous plaindre des pratiques de ce type !
Toubib de chirurgie esthétique du showbiz bling-bling, beaucoup plus compétent à parader sur les plateaux de télévision ou à donner des interviews dans des magazines pour y faire sa pub que dans le bloc opératoire, Impossible connaître l'origine de ses diplômes, clinique rutilante dans le 16ème près du Trocadéro, tarifs exorbitants hyper-gonflés, mépris des patientes (ou plutôt des clientes), versements en espèces totalement illégaux (paiements en espèce interdits au delà de 3.000 euros). Consultations pré- et post-opératoires de 2 minutes facturées au prix fort. Toute négociation semble vaine avec ce type très prétentieux et imbu de sa personne, limite odieux, et ne supportant pas la moindre critique ("Vous n'avez rien à me dire, j'ai un bac+16 !")
N'hésitez pas à **porter plainte** avec un dossier bien bétonné, il a évidemment **les moyens de vous verser de très conséquents dommages-intérêts**, qui ne compenseront certes pas vos souffrances.
Peut-être envisager pour plus d'efficacité une **action groupée** avec d'autres personnes lésées ?
N'hésitez pas non plus à **signaler au FISC et à l'URSSAF** les importants dessous-de-table en espèces versés à ce toubib.